

Ordonnance sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers (OERE)

Modification du		
Le Conseil fédéral suisse		

I

arrête:

L'ordonnance du 11 août 1999 sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers¹ est modifiée comme suit:

Art. 26a Abrogé

Π

La présente ordonnance entre en vigueur le ...